

Sujet : Re: Recours : Erreur dans l'attribution des sièges. Proposition de décision.
De : Geoffrey Willems <geoffrey.willems@uclouvain.be>
Date : 06/04/17 17:29
Pour : Sabrina Pasinetti <sabrina.pasinetti@uclouvain.be>, "comelec@aglouvain.be" <comelec@aglouvain.be>

Chers Tous,

Très bien pour moi aussi.
Je serai présent pour la réunion.

Bien à vous.

Geoffrey

From: Sabrina Pasinetti <sabrina.pasinetti@uclouvain.be>
Sent: 06 April 2017 13:44
To: comelec@aglouvain.be
Subject: RE: Recours : Erreur dans l'attribution des sièges. Proposition de décision.

Idem pour moi.
Bel après-midi,
Sabrina



Sabrina PASINETTI
Responsable des logements / Vie étudiante
Service Administratif de Support aux Etudiants - UCL Mons (SASE)
Chaussée de Binche, 151 - Bâtiment I - B-7000 Mons
sabrina.pasinetti@uclouvain.be
Tél. 32 (0)65 323 395
www.uclouvain.be/mons

Please don't print this e-mail unless you really need to.

De : Jonathan Leysens [mailto:jonathan.leysens@student.uclouvain.be]
Envoyé : jeudi 6 avril 2017 12:19
À : comelec@aglouvain.be
Objet : Re: Recours : Erreur dans l'attribution des sièges. Proposition de décision.

Je suivrai Edouard ici encore avec l'option 1 ;)
merci pour le travail de vérification!
John

Le 06-04-17 à 09:31, Edouard Cuvelier a écrit :

Chers tous,
Antoine, merci pour cette communication. Je me permets de revenir sur les

corrections (option 1) dans un souci d'exactitude :

Durant l'attribution des sièges au collège universitaire, Almaconda laisse 3 sièges vacants, faute de candidats, ces trois sièges sont utilisés par les candidats d'autres listes soit successivement pour Géronimo, Phénix et Géronimo.

Après la première attribution, on assoit les CGEI et on récupère les sièges parmi, les derniers sièges attribués. Il faut quatre CGEI donc les quatre derniers sièges "sautent". Les quatre derniers ayant initialement été attribués à Phénix, Phénix, Géronimo, Phénix. Comme seul Phénix possède des candidats CGEI, Phénix remplace trois de ses propres candidats et un candidat Géronimo par des CGEI Phénix . En récapitulant :

- 1) Almaconda assoit tous ses candidats et donc gagne un siège (Céline Cumps est élue)
- 2) les 3 sièges vacants d'Almaconda sont donnés : 2 à Géronimo, 1 à Phénix
- 3) les CGEI font récupérer un siège à Phénix (Géronimo en "perd" un). Trois candidats de Phénix sont remplacés par 3 candidats CGEI de Phénix. Dans l'échange, Anne-Sophie Héryn de Phénix n'est plus élue (contrairement aux résultats annoncés).

Par rapport aux résultats annoncés, Phénix perd un siège et Almaconda en gagne un (et status quo pour Géronimo), mais on ne peut pas vraiment dire que Almaconda récupère un siège chez Phénix car ce n'est pas le cas, c'est un peu plus compliqué comme vous l'aurez deviné.

Pour ma part, j'approuve cette option (n°1).

Bonne journée,
Édouard

On 2017-04-05 22:44, Antoine Grégoire wrote:

Chères et chers membres de la commission électorale,

En date de ce dimanche et en application de l'article 47, alinéa 4, du Règlement électoral, deux candidats ont décidé d'introduire un recours concernant l'attribution des sièges (vous les trouvez en pièces jointes).

Après vérification (et revérification) des résultats que nous avons approuvés vendredi dernier, il s'est avéré que nous avons commis une erreur dans l'attribution des sièges au sein du collège universitaire. Je me permets de vous annexer la réponse d'Édouard, ainsi que son tableau en annexe 3.

Deux options sont donc suggérées :

- 1) Soit nous décidons d'appliquer la première solution, et donc d'appliquer la méthode des quotients lors de la répartition des sièges universitaires y compris ;
- 2) Soit nous estimons que, dans le silence du Règlement, il convient de considérer les deux sièges universitaires d'Almaconda non pourvus comme étant vacants.

Je propose que notre Commission décide dans le sens de la première

option. Il m'apparaît davantage conforme à l'esprit de notre règlement (cf attribution de sièges non-pourvus dans le collège facultaire et au niveau de la CGEI) que nous puissions répartir les sièges ne trouvant pas acquéreur au sein d'une liste aux autres listes qui disposent encore de candidats, via la méthode des quotients.

En conséquence :

- 1) Almaconda cède trois sièges à Phénix, pour trois CGEI.
- 2) Almaconda récupère un siège, et Céline Kumps est élue.
- 3) En conséquence du point 2, Anne Sophie Hérin de Phénix perd son siège.
- 4) Géronimo cède un siège à Phénix, pour un CGEI.
- 5) En conséquence du point 4, Dilay Karakadoglu de Géronimo perd son siège.

Il s'agit d'une erreur navrante, mais humaine et compréhensible au vu de l'épuisement qui était le nôtre lors des 4h00 de dépouillement.

Pourriez-vous marquer votre accord/votre désaccord et, dans ce dernier cas, vos propositions de décision, pour demain 15h ?

Je vous remercie vivement pour votre implication dans ce processus démocratique.

Je vous souhaite une excellente soirée,

Antoine.

Sujet : Re: Recours : Erreur dans l'attribution des sièges. Proposition de décision.

De : Olivier Malay <oliviermalay@gmail.com>

Date : 06/04/17 11:09

Pour : Edouard Cuvelier <edouard.cuvelier@uclouvain.be>

Copie à : comelec@aglouvain.be

D'accord avec ça :-) Merci d'avoir recompté!

Le 6 avril 2017 à 09:31, Edouard Cuvelier <edouard.cuvelier@uclouvain.be> a écrit :

Chers tous,

Antoine, merci pour cette communication. Je me permets de revenir sur les corrections (option 1) dans un souci d'exactitude :

Durant l'attribution des sièges au collège universitaire, Almaconda laisse 3 sièges vacants, faute de candidats, ces trois sièges sont utilisés par les candidats d'autres listes soit successivement pour Géronimo, Phénix et Géronimo.

Après la première attribution, on assoit les CGEI et on récupère les sièges parmi, les derniers sièges attribués. Il faut quatre CGEI donc les quatre derniers sièges "sautent". Les quatre derniers ayant initialement été attribués à Phénix, Phénix, Géronimo, Phénix. Comme seul Phénix possède des candidats CGEI, Phénix remplace trois de ses propres candidats et un candidat Géronimo par des CGEI Phénix . En récapitulant :

1) Almaconda assoit tous ses candidats et donc gagne un siège (Céline Cumps est élue)

2) les 3 sièges vacants d'Almaconda sont donnés : 2 à Géronimo, 1 à Phénix

3) les CGEI font récupérer un siège à Phénix (Géronimo en "perd" un). Trois candidats de Phénix sont remplacés par 3 candidats CGEI de Phénix. Dans l'échange, Anne-Sophie Héryn de Phénix n'est plus élue (contrairement aux résultats annoncés).

Par rapport aux résultats annoncés, Phénix perd un siège et Almaconda en gagne un (et status quo pour Géronimo), mais on ne peut pas vraiment dire que Almaconda récupère un siège chez Phénix car ce n'est pas le cas, c'est un peu plus compliqué comme vous l'aurez deviné.

Pour ma part, j'approuve cette option (n°1).

Bonne journée,

Édouard

On 2017-04-05 22:44, Antoine Grégoire wrote:

Chères et chers membres de la commission électorale,

En date de ce dimanche et en application de l'article 47, alinéa 4, du Règlement électoral, deux candidats ont décidé d'introduire un recours concernant l'attribution des sièges (vous les trouvez en pièces jointes).

Après vérification (et revérification) des résultats que nous avons approuvés vendredi dernier, il s'est avéré que nous avons commis une erreur dans l'attribution des sièges au sein du collège universitaire. Je me permets de vous annexer la réponse d'Edouard, ainsi que son tableau en annexe 3.

Deux options sont donc suggérées :

- 1) Soit nous décidons d'appliquer la première solution, et donc d'appliquer la méthode des quotients lors de la répartition des sièges universitaires y compris ;
- 2) Soit nous estimons que, dans le silence du Règlement, il convient de considérer les deux sièges universitaires d'Almaconda non pourvus comme étant vacants.

Je propose que notre Commission décide dans le sens de la première option. Il m'apparaît davantage conforme à l'esprit de notre règlement (cf attribution de sièges non-pourvus dans le collège facultaire et au niveau de la CGEI) que nous puissions répartir les sièges ne trouvant pas acquéreur au sein d'une liste aux autres listes qui disposent encore de candidats, via la méthode des quotients.

En conséquence :

- 1) Almaconda cède trois sièges à Phénix, pour trois CGEI.
- 2) Almaconda récupère un siège, et Céline Kumps est élue.
- 3) En conséquence du point 2, Anne Sophie Hérin de Phénix perd son

siège.

4) Géronimo cède un siège à Phénix, pour un CGEI.

5) En conséquence du point 4, Dilay Karakadoglu de Géronimo perd son siège.

Il s'agit d'une erreur navrante, mais humaine et compréhensible au vu de l'épuisement qui était le nôtre lors des 4h00 de dépouillement.

Pourriez-vous marquer votre accord/votre désaccord et, dans ce dernier cas, vos propositions de décision, pour demain 15h ?

Je vous remercie vivement pour votre implication dans ce processus démocratique.

Je vous souhaite une excellente soirée,

Antoine.

Sujet : Re: Recours : Erreur dans l'attribution des sièges. Proposition de décision.

De : Antoine Grégoire <agregoire@aglouvain.be>

Date : 06/04/17 17:18

Pour : Sabrina Pasinetti <sabrina.pasinetti@uclouvain.be>

Copie à : "comelec@aglouvain.be" <comelec@aglouvain.be>

Merci à toutes et tous pour vos réponses.

La Commission électorale approuve donc la correction, en suivant l'option numéro 1 "méthode des quotients".

Au niveau de la communication :

@Edouard : je pense qu'il serait intéressant de proposer une explication publique liée à cette erreur. Penses tu qu'il soit possible, après notre réunion du 19 avril, de prévoir un petit moment (directement après notre réunion) ouvert aux étudiant.e.s et au cours duquel tu ferais une mini présentation ? Qu'en penses tu?

@Werner : pourrais tu communiquer un courrier aux deux plaignants, ainsi qu'aux candidats et candidates, faisant état de cela? Et ensuite modifier les indications sur le site?

Un grand merci à vous,

Antoine.

Le 6 avril 2017 à 13:44, Sabrina Pasinetti <sabrina.pasinetti@uclouvain.be> a écrit :

Idem pour moi.

Bel après-midi,

Sabrina



Sabrina PASINETTI

Responsable des logements / Vie étudiante

Service Administratif de Support aux Etudiants - UCL Mons (SASE)

Chaussée de Binche, 151 - Bâtiment I - B-7000 Mons

sabrina.pasinetti@uclouvain.be

Tél. 32 (0)65 323 395
www.uclouvain.be/mons

Please don't print this e-mail unless you really need to.

De : Jonathan Leysens [mailto:jonathan.leysens@student.uclouvain.be]
Envoyé : jeudi 6 avril 2017 12:19
À : comelec@aglouvain.be
Objet : Re: Recours : Erreur dans l'attribution des sièges. Proposition de décision.

Je suivrai Edouard ici encore avec l'option 1 ;)

merci pour le travail de vérification!

John

Le 06-04-17 à 09:31, Edouard Cuvelier a écrit :

Chers tous,

Antoine, merci pour cette communication. Je me permets de revenir sur les corrections (option 1) dans un souci d'exactitude :

Durant l'attribution des sièges au collège universitaire, Almaconda laisse 3 sièges vacants, faute de candidats, ces trois sièges sont utilisés par les candidats d'autres listes soit successivement pour Géronimo, Phénix et Géronimo.

Après la première attribution, on assoit les CGEI et on récupère les sièges parmi, les derniers sièges attribués. Il faut quatre CGEI donc les quatre derniers sièges "sautent". Les quatre derniers ayant initialement été attribués à Phénix, Phénix, Géronimo, Phénix. Comme seul Phénix possède des candidats CGEI, Phénix remplace trois de ses propres candidats et un candidat Géronimo par des CGEI Phénix . En récapitulant :

- 1) Almaconda assoit tous ses candidats et donc gagne un siège (Céline Cumps est élue)
- 2) les 3 sièges vacants d'Almaconda sont donnés : 2 à Géronimo, 1 à Phénix
- 3) les CGEI font récupérer un siège à Phénix (Géronimo en "perd" un). Trois candidats de Phénix sont remplacés par 3 candidats CGEI de Phénix. Dans l'échange, Anne-Sophie Héryn de Phénix

n'est plus élue (contrairement aux résultats annoncés).

Par rapport aux résultats annoncés, Phénix perd un siège et Almaconda en gagne un (et status quo pour Géronimo), mais on ne peut pas vraiment dire que Almaconda récupère un siège chez Phénix car ce n'est pas le cas, c'est un peu plus compliqué comme vous l'aurez deviné.

Pour ma part, j'approuve cette option (n°1).

Bonne journée,

Édouard

On 2017-04-05 22:44, Antoine Grégoire wrote:

Chères et chers membres de la commission électorale,

En date de ce dimanche et en application de l'article 47, alinéa 4, du Règlement électoral, deux candidats ont décidé d'introduire un recours concernant l'attribution des sièges (vous les trouvez en pièces jointes).

Après vérification (et revérification) des résultats que nous avons approuvés vendredi dernier, il s'est avéré que nous avons commis une erreur dans l'attribution des sièges au sein du collège universitaire. Je me permets de vous annexer la réponse d'Édouard, ainsi que son tableau en annexe 3.

Deux options sont donc suggérées :

1) Soit nous décidons d'appliquer la première solution, et donc d'appliquer la méthode des quotients lors de la répartition des sièges universitaires y compris ;

2) Soit nous estimons que, dans le silence du Règlement, il convient de considérer les deux sièges universitaires d'Almaconda non pourvus comme étant vacants.

Je propose que notre Commission décide dans le sens de la première option. Il m'apparaît davantage conforme à l'esprit de notre règlement (cf attribution de sièges non-pourvus dans le collège facultaire et au niveau de la CGEI) que nous puissions répartir les sièges ne trouvant pas acquéreur au sein d'une liste aux autres listes qui disposent encore de candidats, via la méthode des quotients.

En conséquence :

- 1) Almaconda cède trois sièges à Phénix, pour trois CGEI.
- 2) Almaconda récupère un siège, et Céline Kumps est élue.
- 3) En conséquence du point 2, Anne Sophie Hérin de Phénix perd son siège.
- 4) Géronimo cède un siège à Phénix, pour un CGEI.
- 5) En conséquence du point 4, Dilay Karakadogliu de Géronimo perd son siège.

Il s'agit d'une erreur navrante, mais humaine et compréhensible au vu de l'épuisement qui était le nôtre lors des 4h00 de dépouillement.

Pourriez-vous marquer votre accord/votre désaccord et, dans ce dernier cas, vos propositions de décision, pour demain 15h ?

Je vous remercie vivement pour votre implication dans ce processus démocratique.

Je vous souhaite une excellente soirée,

Antoine.

Re: Recours : Erreur dans l'attribution des siège...

|